

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 04 AVRIL 2022**

Affichée à la porte de la Mairie le 06 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ou représentés : 14

Suite à la convocation en date du **vingt-huit mars deux mille vingt-deux**, les membres du Conseil Municipal de la commune de PERNANT se sont réunis le **quatre avril deux mille vingt-deux à dix-neuf heures**, sous la présidence de Monsieur Christophe PADIEU, Maire.

**Etaient Présents :**

Mesdames BARON Anne-Marie, BAYEULLE Laurie, BOISSEAU Brigitte, PICHELIN Stéphanie et SINET Brigitte.  
Messieurs DEVOS Jérémy, FRAMBOURT Laurent, FELIX Frédéric, FLAMENT Benoît, FRAILLON Johan, GOUJON Stéphane, MONCHAUX Frédéric PADIEU Christophe et SALY Marc.

**Etait absent excusé :**

Monsieur BUTEZ Sylvain

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.

**ORDRE DU JOUR:**

- \* Election du Secrétaire de Séance.
- \* Approbation du procès-verbal de la réunion du 14/03/2022.
- \* Approbation du compte administratif de l'année 2021.
- \* Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021.
- \* Affectation du résultat de l'exercice au budget primitif 2022.
- \* Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.
- \* Subvention du département DETR pour la prévention des inondations rue de Poussemy.
- \* Berger Levraut : renouvellement de contrat BLES BL Connect pour 3 ans.
- \* Associations : demandes de subventions.
- \* Questions diverses :

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Néant

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le Maire a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire de séance. Madame Stéphanie PICHELIN est élu(e) pour remplir cette mission.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 novembre 2021.

Le procès-verbal est approuvé :

(VOTE : « Pour » : 14 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0 )

Mr Le Maire propose que la séance se déroule à huis clos afin de débattre plus librement sur le budget communal.

(VOTE : « Pour » : 14 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0 ). Le huis clos est validé.

## BUDGET COMMUNAL

### OBJET : Approbation du Compte Administratif 2021.

Monsieur le Maire Présente le compte administratif du budget Communal.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme SINET Brigitte, délibérant sur le *COMPTE ADMINISTRATIF* de l'exercice 2021, dressé par Mr PADIEU Christophe, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédant	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédant	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédant
Résultats reportés		518 699.85		12 831.28		531 531.13
Affectation						
Opérations de l'exercice	349 958.45	391 269.09	40 472.82	20 421.76	390 431.27	411 690.85
Totaux	349 958.45	909 968.94	40 472.82	33 253.04	390 431.27	943 221.98
<b>Résultat de clôture</b>		<b>560 010.49</b>	<b>7 219.78</b>			<b>552 790.71</b>
Besoin de financement			7 219.78 €			
Excédant de financement			0.00 €			
Restes à réaliser			0.00 €			
Besoin de financement			7 219.78 €			
Excédant de financement			0.00 €			
Besoin Total de financement			7 219.78 €			
Excédant Total de financement			0.00 €			

(VOTE : « Pour » : 13 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

Il est précisé que le Maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote du compte administratif.

### OBJET : Approbation du Compte de Gestion.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion du receveur Municipal est exact :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**, y compris celles relatives à la journée complémentaires ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(VOTE : « Pour : 14 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

## Budget primitif 2022

### OBJET : Affectation du résultat.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr PADIEU Christophe, après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

#### **En Fonctionnement :**

Résultat de l'exercice :	41 310.64 €
Résultat antérieur (002)	518 699.85 €

**RESULTAT CUMULE :** **560 010.49 €**

#### **En Investissement :**

Résultat de l'exercice :	- 20 051.06 €
Résultat antérieur (001)	12 831.28 €

**RESULTAT CUMULE :** **- 7 219.78 €**

#### **RESTE À REALISER :**

En dépenses (2) :	0.00 €
En recettes (3) :	0.00 €

**BESOIN DE FINANCEMENT :** **7 219.78 €**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2021 au budget primitif 2022 de la façon suivante :

(VOTE : « Pour : 14 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

Compte 1068 – Excédent d'exploitation Capitalisé : 7 219.78 €

Ligne 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 552 790.71 €

## TAXES DIRECTES LOCALES

### OBJET : Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Pour rappel en 2021 :

Taux de Taxe sur le foncier bâti :	12.28 % taux communal + 31,72 % taux départemental = 44 %
Taux de Taxe sur le foncier non-bâti :	36.87 %

Mr Le Maire propose d'augmenter d'1 % les taux soit :

Taux de Taxe sur le foncier bâti : taux communal + taux départemental = 44 ,44 %

Taux de Taxe sur le foncier non-bâti : 37.24 %

Représentant une augmentation de 2 691.00 € soit environ 8.97 €/ maison.

(VOTE : « Pour : 11 – « Contre » : 2 – « Abstention » : 1 )

- De **retenir les taux suivant** : Taux de Taxe sur le foncier bâti : 44 ,44 %

Taux de Taxe sur le foncier non-bâti : 37.24 %

## **D.E.T.R**

### **OBJET : demandes de subvention pour la prévention des inondations du Fonds de Poussemy.**

Vu la nécessité d'anticiper des travaux afin de se prémunir d'éventuels dégâts de coulées de boues dû aux intempéries.

Vu le coût des travaux de prévention pour la mise en place d'un mur anti-inondation soit 18 609.72 € TTC.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

T.T.C : 18 609.72 €

H.T. : 15 508.10 €

Participation de l'Etat : (55 % du H.T.) : 8 529.45 €

Montant H.T. restant à la charge de la commune : **10 080.27 €**

Le montant non subventionné ainsi que l'avance de la TVA seront pris en charge par le budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

(VOTE : « Pour : 14 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

- D' **accepter** le plan de financement présenté ci-dessus ;

- De **demander** la subvention Dotation D'équipement des Territoire Ruraux (DETR) de 55% ;

- De **s'engager** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

- D'**autoriser** Mr le maire à signer tout document relatif à cette opération.

## **Berger Levrault**

### **OBJET Renouvellement du contrat de service BLES BL Connect.**

Le contrat est arrivé à échéance au 1<sup>er</sup> février 2022, il est nécessaire de le renouveler afin d'avoir accès aux logiciels Compta, Etat-Civil, Elections et Paies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

(VOTE : « Pour : 14 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

- D'accepter l'offre de Berger Levrault pour un loyer de 150.22 € H.T pendant 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2022.

Répartit comme suit : Données sociales 50.18 € H.T

Pilot Démat 100.04 € H.T

- D'autoriser Mr Le Maire a signé le contrat.

- D'inscrire la dépense au compte 6156 « Maintenance»

## ASSOCIATION

### OBJET : Demande de subvention pour l'année 2022.

Néant

## QUESTIONS DIVERSES

- La Sté élément propose une réunion COPIL le 16 mai 2022 de 18h à 21h

Demande le tirage au sort de 3 habitants de Pernant, extérieur au Conseil Municipal et qui n'ont pas encore assistés à une précédente réunion de COPIL.

Les personnes désignées (d'après la liste électorale) sont : Mme FELL Armelle  
Mr CALAIS Francis  
Mr DELCROIX Frédéric

Lors de cette réunion, il y aura l'atelier de co-construction.

En fonction des kw/h fournis (selon le nombre d'éoliennes implantées) des mesures d'accompagnement pourront être apportées à la Commune ou aux habitants sous forme de travaux d'isolation, d'enfouissement électrique ou de chèque énergie distribué aux habitants, d'une valeur environ de 30 000 à 40 000 €.

- Nous avons le retour de la demande de subvention concernant la rénovation de la cantine :  
Le dossier a été retenu et accordé avec une subvention de 55 % soit une aide de 3 686.10 € sur un devis de 7 372.20 € TTC.
- CDDL cimetière : nous avons obtenu un délai supplémentaire d'un an, les travaux doivent être finis pour novembre 2022 sinon la subvention de 2024 € sera perdue sur des travaux d'un montant de 11 000 € TTC.
- Abattage des arbres (sapins derrière la Mairie et arbres derrière le cimetière), pas de subventions possibles.
- Sécurisation rue de la Pierre Laye : qu'en est-il de la zone à 30 km/h. Il faut convier les habitants de la rue de la Pierre Laye ainsi que les membres de la commission travaux pour échanger sur le problème de stationnement. Le Conseil Municipal n'a pas retenu le devis pour la pose de coussins berlinois.
- Prendre un arrêté pour le changement de nom de la rue du « chemin de la Voyette » en « rue de la Voyette ». Cela concerne les 2 entreprises les pompes funèbres DEFRUIT et EQIOM Bétons.
- Projet d'interdire la circulation pour les + de 6 tonnes sur la Commune de Pernant.

La séance est levée à 21h33.